



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MANOSQUE  
132 BD COUGOURDELLES CS 40001  
04100 MANOSQUE



2232-013726-0001-00



eco'pli 13 VITROLLES PIC 17.09.20 CI 1500

SCI ALAUNIA  
LA GARDE DE DIEU  
04110 REILLANNE

2232-013726-1-1-00-013726

Vos références

Numéro fiscal : 46 52 993 504 222  
Référence de l'avis : 20 04 4084700 53  
Numéro de contrat de prélèvement : P3 04 004 991 369  
RUM\* FR46ZZZ005002P304004991369  
Numéro de propriétaire : 160 +00154P

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIÉTAIRE 4101 PBCZ5F  
SCI ALAUNIA

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **15/10/2020**

**1 580,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2020  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
ou en appelant le 0 809 401 401 \*,  
la somme à payer sera prélevée le 26/10/2020  
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

**VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.**

**Compte à débiter :**

Numéro de compte : FR7616807001443XXXXXXXXX1654  
Titulaire : SCI ALAUNIA  
Établissement teneur du compte : BPAURA MANOSQUE  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** :
- auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SIP MANOSQUE  
132 BD COUGOURDELLES CS 40001 04100 MANOSQUE  
Tél : 04 92 70 77 00
  - pour le montant de votre impôt :  
SDIF ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE CELL DEPARTEMENTALE 19 BD VICTOR HUGO  
04015 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 30 85 92

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 040 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Commune : 160 REILLANNE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	15,76%		%	8,76%	20,70%	0,201%	8,50%	%	
Taux 2020	15,76%		%	8,76%	20,70%	0,205%	9,00%	%	
Adresse		5097 PRADAOUS ET LA GARDE DE DI							
Base ①	2599			2599	3048	2464	2453		
Cotisation	410			228	631	5	221		
Cotisation lissée ②	380			210	535	5	209		1339
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisation 2019	372			205	516	5	193		
Cotisation 2020	380			210	535	5	209		1339
Variation	+2,15%		%	+2,44%	+3,68%	0%	+8,29%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	53,46%		%	31,59%	58,73%	0,455%	27,10%	%	
Taux 2020	53,46%		%	31,34%	58,73%	0,468%	26,90%	%	
Base terres non agricoles									
Base terres agricoles		154		154			192		
Cotisation 2019	81			48			51		
Cotisation 2020	82			48			52		182
Variation	+1,23%		%	0%	%	%	+1,96%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
<p>À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> et utilisez l'identifiant de connexion 802845271 .</p> <p>Il est rappelé qu'un lissage de + 26 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.</p> <p>La base communale des terres agricoles exonérée est de 38 €.</p>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		59	
						Dégrèvement Habitation principale			Dégrèvement JA État
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>1580</b>	